

52 Rampe Bouvreuil
76000 Rouen
Tél. +33 (0) 2 35 88 62 00
Fax. +33 (0) 2 35 70 60 38
bsec@actheos.com

www.actheos.com

EMPLOI CONSEIL

52 rue Victor Hugo
27000 EVREUX

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Experts Comptables
Commissaire aux comptes

SAS au capital de 150 000 €
RCS Rouen 680 500 998

Paris
Rouen
Bordeaux
Le Havre
Saint-Brieuc
Rennes

EMPLOI CONSEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

Aux Membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association EMPLOI CONSEIL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport qui font ressortir un excédent de l'exercice de 19 140 € et un total bilan de 1 183 832 €.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « III. Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant la subvention accordée par la Caisse des Dépôts en 2020.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Nous avons obtenu les éléments probants sur l'avancement des subventions d'exploitation nous permettant de nous assurer de l'absence de passif latent à constater au 31 décembre 2021.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Rouen,

BASSE SEINE EXPERTISE COMPTABLE

Société Commissaire aux Comptes Inscrite

Mathieu AMICE

COMPTES ANNUELS ANNEXES AU RAPPORT

Bilan Actif

EMPLOI CONSEIL

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 10/06/22
Devise d'édition EURO

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres	44 478	33 688	10 790	9 607
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations	1 000		1 000	1 000
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	525		525	
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	46 003	33 688	12 315	10 607
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	215 566	3 936	211 630	151 595
Autres créances	597 345		597 345	166 417
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	215 249		215 249	165 233
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	138 923		138 923	402 430
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	8 371		8 371	3 932
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	1 175 453	3 936	1 171 517	889 606
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	1 221 456	37 624	1 183 832	900 213
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à moins d'un an				817 346
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan Passif

EMPLOI CONSEIL

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 10/06/22
Devise d'édition EURO

	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise	467 155	469 488
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau sur gestion propre		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	19 140	(2 334)
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	486 294	467 155
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III FONDS DEDIES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		2 100
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 368	4 516
Dettes fiscales et sociales	51 463	43 777
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		245
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	635 706	382 419
TOTAL IV DETTES	697 538	433 058
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	1 183 832	900 213
(1) A plus d'un an	A moins d'un an	697 538
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de Résultat en liste

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 10/06/22
Devise d'édition EURO

EMPLOI CONSEIL

	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]	411 279	236 559
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	411 279	236 559
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation	389 884	231 727
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	4 128	37 669
- Cotisations		
- Autres produits	1 472	10
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	806 764	505 965
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises		
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
- Autres achats et charges externes	270 775	133 685
- Impôts, taxes et versements assimilés	10 664	4 285
- Salaires et traitements	356 347	274 306
- Charges sociales	123 237	87 216
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 688	2 643
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	3 936	2 000
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	20 164	4 290
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	789 811	508 425
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	16 952	(2 459)
PRODUITS FINANCIERS :		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 526	126
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	2 526	126
CHARGES FINANCIERES :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)		
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	2 526	126

Compte de Résultat en liste - suite

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 10/06/22
Devise d'édition EURO

EMPLOI CONSEIL

	31/12/2021	31/12/2020
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	19 479	(2 334)
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion		
- Sur opérations en capital		
- Reprises provisions et transferts de charges		
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion		
- Sur opérations en capital		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Impôts sur les bénéfices (VII)	339	
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	809 290	506 091
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	790 150	508 425
EXCEDENT OU DEFICIT	19 140	(2 334)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat		
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
TOTAL		
CHARGES		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui dégage un excédent de 19 139,69 €

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social : L'association a pour but :

- Par l'expérimentation de nouvelles articulations entre les politiques et les activités d'insertion, de formation et de l'emploi, de favoriser l'insertion et l'évolution professionnelle de tout public.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations ainsi qu'au règlement 2014-03 de l'ANC du 5 juin 2021 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

II – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 reflètent la situation de l'association à cette date. Les comptes ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du COVID-19.

Dans le cadre de sa collaboration avec la SAS Telquelle, l'association met à disposition de la SAS – à prix coûtant – les ressources suivantes :

- 0,6 ETP
- 22 m² de locaux, ainsi que le bénéfice des parties communes, monnayant la quote-part du loyer, des frais d'électricité et de l'assurance des locaux, au prorata des parties occupées. Les parties communes seront proratisées en fonction du nombre de salariés.

III – CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Les comptes clos au 31/12/2021 comportent un changement de méthode comptable. La subvention de la caisse des Dépôts relative au "dispositif d'accès à l'emploi ordinaire et à la montée en compétences des personnes autistes sévères", notifiée pour 893 k€ en 2020, a été comptabilisée à hauteur de l'acompte perçu (402 k€), soit une différence de 491 k€. L'ajustement s'est ainsi élevé à 491 k€ à l'actif et au passif du bilan. Il n'y a pas d'impact sur le résultat.

IV - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	1 836,86		1 836,86	
Installation et Agencement	5 650,00			5 650,00
Matériel de bureau	12 668,18			12 668,18
Matériel informatique	32 420,20	5 871,35	12 685,17	25 606,38
Matériel pédagogique	553,00			553,00
Total	53 128,24	5 871,35	14 522,03	44 477,56

b) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	100%	1 836,86		1 836,86	
Installation et Agencement	10 à 25 %	2 312,32	627,78		2 940,10
Matériel de bureau	10 à 25 %	11 086,93	485,56		11 572,49
Matériel informatique	10 à 50 %	27 732,62	3 574,78	12 685,17	18 622,23
Matériel pédagogique	50%	553,00			553,00
Total		43 521,73	4 688,12	14 522,03	33 687,82

2. Immobilisations financières

Nature	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Titres de participation	1 000,00		1 000,00
Prêts			
Dépôts et cautionnements	525,00		525,00
Total	1 525,00		1 525,00

3. Avances et acomptes versés

Nature	Montant
Fournisseurs - Avoir à recevoir	1 771,00
Total	1 771,00

4. Usagers

Nature	Brut	Provision	net
Usagers	44 035,00		44 035,00
Usagers douteux	3 936,00	3 936,00	
Usagers - Fact à établir	167 594,63		167 594,63
Total	215 565,63	3 936,00	211 629,63

5 Subventions à recevoir

Nature	Montant
FSE - REF 2020	18 450,00
FSE - RSP 2021	61 500,00
CD27 - REF 2020	18 450,00
CDC - PIC	491 223,00
Total	589 623,00

6. Autres créances

Nature	Montant
Formation continue	1 354,35
Cpt courant - TEL QUELLE	1 000,00
Tickets restaurant	1 680,00
Autres produits à recevoir	1 916,67
Total	5 951,02

V - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Nature	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou	A la clôture de l'exercice
Fds propres ss dt de reprise	469488,31	-2333,76			467 154,55
Résultat exercice	-2333,76	2333,76	23339,69		23 339,69
	467 154,55		23 339,69		490 494,24

2. Subventions d'investissement

Nature	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
Total					

3. Provisions

Nature	Début	Dotations	Reprises	Fin
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Total				

4. Fonds dédiés

Nature	Début	Dotations	Reprises	Fin
Total				

5. Emprunts et dettes assimilées

Nature	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunts auprès des Ets de crédit			
Intérêts courus sur emprunts			
Intérêts courus à payer			
Total			

6. Avances et acomptes reçus

Nature	Montant
Total	

7. Fournisseurs

Nature	Montant
Fournisseurs	4 587,04
Fournisseurs - d'immobilisation	
Fournisseurs - Fact non parvenues	5 781,42
Total	10 368,46

8. Dettes fiscales et sociales

Nature	Montant
Pers - Dettes Prov Congés payés	19 828,31
URSSAF	11 580,00
Retraite	2 738,32
Prévoyance	1 744,66
Mutuelle	702,97
Charges sociales / Congés payés	7 878,76
PAS	520,00
Impôts sur les sociétés	339,00
Taxe sur les salaires	6 131,00
Total	51 463,02

9. Autres dettes

Nature	Montant
PCA - PIC	635 706
Total	635 706

VI - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Mise à disposition

Dans le cadre de sa collaboration avec la SAS Telquelle, l'association met à disposition de la SAS – à prix coûtant – les ressources suivantes :

- 0,6 ETP
- 22 m² de locaux, ainsi que le bénéfice des parties communes, monnayant la quote-part du loyer, des frais d'électricité et de l'assurance des locaux, au prorata des parties occupées. Les parties communes seront proratisées en fonction du nombre de salariés.

La mise à disposition s'est élevée à 43 305 € au 31/12/2021 et a été constatée dans le compte 708850 Frais divers – refacturés.

2. Subventions d'exploitation

Nature	Exercice clos	Exercice Précédent
FSE - RSP	61 500,00	61 500,00
CD27 - RSP	61 500,00	61 500,00
CD27 - RECO27	66 667,00	13 333,00
Caisse des Dépôts et Consignation	171 269,34	86 157,40
Subv Aide à l'emploi	28 948,12	9 236,73
Total	389 884,46	231 727,13

La subvention d'exploitation relative à la Caisse des Dépôts, pour le projet PIC, a été accordée pour un montant maximum de 893 k€ pour 8 structures dont CIBC Emploi Conseil agissant au nom et pour le compte du Consortium.

Au 31/12/2021, 91 k€ ont été reversés au CIBC PAYS DE LA LOIRE via la comptabilisation dans les comptes 611 - Sous-traitance et 74141 - PIC - 100% INCLUSION.

3. Produits exceptionnels

Nature	Montant
Total	

4. Charges exceptionnelles

Nature	Montant
Total	

VII - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	1,00	1,00	1,00	1,00
Employés	10,00	9,00	14,00	12,24
Emplois aidés			2,00	1,14
Total	11,00	10,00	17,00	14,38

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein Temps plein = 1 820 H/an

2. Indemnités de départ en retraite

Le montant du coût du départ à la retraite des salariés de l'association est de 6 967 euros. Ce montant est calculé conformément à la législation en vigueur dans le cadre d'un départ volontaire à la retraite, et proratisé pour tenir compte des droits acquis. Cette indemnité n'est pas provisionnée en comptabilité.